



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du vendredi 24 février 2017

DÉLIBÉRATION

N° 16 - 24.02.2017

En exercice.....26

Présents.....23

Votants.....26

Abstention.....0

SERVICES TECHNIQUES
16. ETUDES ET TRAVAUX
BÂTIMENT – DÉCHÈTERIE LES GÂCHETTES AU BOIS PLAGE
Validation de l'Avant-projet sommaire (APS)

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT,
Le 24 février,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 20 février 2017, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Île de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

Délégués titulaires présents :

Ars en Ré : M. Jean-Louis OLIVIER, Mme Ghislaine DOEUFF,
Le Bois-Plage : M. Jean-Pierre GAILLARD, Mme Marlyse PALITO, M. Gérard JUIN,
La Couarde sur Mer : M. Patrick RAYTON, Mme Béatrice TURBE,
La Flotte : M. Léon GENDRE, M. Jean-Paul HERAUDEAU,
Loix : M. Lionel QUILLET, M. Frédéric GUERLAIN,
Les Portes en Ré : M. Michel AUCLAIR, M. Michel OGER,
Rivedoux Plage : M. Patrice RAFFARIN, Mme Marie-Noëlle BINET, M. Didier BOUYER,
St. Clément des Baleines : M. Gilles DUVAL,
Ste Marie de Ré : Mme Gisèle VERGNON, M. Yann MAÎTRE, M. Francis VILLEDIEU,
St. Martin de Ré : M. Patrice DECHELETTE, Mme ZELY-TORDJMANN, M. Henry-Paul JAFFARD.

Délégués titulaires absents et excusés :

Mme Isabelle MASON-TIVENIN (donne pouvoir à M. Léon GENDRE), M. Jean-Jacques BLANC (donne pouvoir à M. Gilles DUVAL), Mme Isabelle RONTE (donne pouvoir à Mme Gisèle VERGNON).

Secrétaire de séance : M. Yann MAÎTRE.

* * * * *

AR PREFECTURE

017-241700459-20170224-D201716-DE
Reçu le 24/02/2017



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du vendredi 24 février 2017

DÉLIBÉRATION

N° 16 - 24.02.2017

En exercice.....26

Présents.....23

Votants.....26

Abstention.....0

**SERVICES TECHNIQUES
16. ETUDES ET TRAVAUX
BÂTIMENT – DÉCHÈTERIE LES GÂCHETTES AU BOIS PLAGE
Validation de l'Avant-projet sommaire (APS)**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985, relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée,

Vu le Code de l'urbanisme,

Vu le Code de la construction et de l'habitation,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de l'île de Ré, et notamment l'alinéa 1 du 2ème groupe de l'article 5.1, relatif à la création, l'extension, l'aménagement, la gestion et l'entretien des zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique d'intérêt communautaire,

Vu la définition de l'intérêt communautaire, et notamment le 1er alinéa du 2ème groupe de l'article 5.1 relatif à la création, l'extension, l'aménagement, la gestion et l'entretien des zones d'activités industrielles, commerciales, créées à compter du 1er janvier 2009,

Vu la délibération n°233 en date du 7 novembre 2013, portant sur le choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre,

Vu la délibération n°14 en date du 20 février 2014, portant sur l'acquisition de la parcelle C 61 située au lieu-dit « les Gâchettes »,

Vu la délibération n°61 en date du 26 mai 2016 portant sur la signature d'une convention avec le Conseil Départemental de Charente-Maritime pour la réalisation d'un aménagement de giratoire,

Vu l'avis favorable du Bureau du 13 février 2017,

Considérant les études d'Avant-Projet Sommaire (APS) remises par la maîtrise d'œuvre le 6 février 2017 ;

Considérant que le montant prévisionnel des travaux est estimé à 1 199 907,43 € HT ;

AR PREFECTURE

017-241700459-20170224-D201716-DE
Reçu le 24/02/2017



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du vendredi 24 février 2017

DÉLIBÉRATION

N° 16 - 24.02.2017

En exercice.....26

Présents.....23

Votants.....26

Abstention.....0

SERVICES TECHNIQUES
16. ETUDES ET TRAVAUX
BÂTIMENT – DÉCHÈTERIE LES GÂCHETTES AU BOIS PLAGE
Validation de l'Avant-projet sommaire (APS)

Considérant que ce projet de construction d'une nouvelle déchèterie consiste à :

- réaliser un demi-quai afin de desservir 9 bennes,
- réaliser des casiers pour les déchets inertes, les déchets verts, le bois et pour de futures nouvelles filières,
- construire un local technique pour les gardiens,
- construire des locaux pour les Déchets Diffus Spécifiques (DDS) et les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE),
- implanter un pont bascule,
- réaliser des bassins de récupération des eaux pluviales ;

Considérant l'inscription des crédits correspondants au Budget Primitif 2016 ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'arrêter le montant prévisionnel des travaux à 1 199 907,43 € HT,
- d'approuver l'Avant-Projet Sommaire (APS) du projet de construction d'une déchèterie sur le Site des Gâchettes, tel que présenté par l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Affichée le :
Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

017-241700459-20170224-D201716-DE
Reçu le 24/02/2017